Entre deux ponts

Bulletin de liaison d'Arthaz Pont-Notre-Dame

n° 19 - Septembre 2013

ARTHAZ

PONT NOTRE DAME

sommaire

Bulletin n° 19 - Septembre 2013 www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Edito	3
Vie communale	4 à 6
Ça s'est passé à Arthaz	7 à 9
Vie des associations	10 à 12
Un peu d'histoire	13
Conseil municipal	14 à 16
Infos administratives	17
Aux alentours	18 à 20
Quelques dates à noter	20

dernière minute

Le transport à la demande évolue

Le service de Transport à la Demande (TAD) Proxi Arve et Salève évolue pour devenir « **Proxim'iti** ».

Il est désormais géré par le Syndicat mixte des 4 Communautés de Communes (Faucigny Glières, Arve et Salève, Pays Rochois et 4 Rivières). Il est opérationnel depuis le 1er septembre pour le territoire Arve et Salève, et depuis le 16 septembre sur les autres Communautés de Communes (avec la possibilité à partir de cette date de nouvelles destinations pour les habitants d'Arve et Salève).

Pour contacter la centrale de réservation, appelez le : **0811 280 257**
(numéro azur, prix d'une communication locale).

Pour plus d'informations, contactez la mairie.

Mairie - 94, route de Pont-Notre-Dame - 74380 Arthaz Pont-Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78 - Fax : 04 50 36 05 11 - Mail : mairie@arthazpnd.fr

édito

Chères Arthaziennes, Chers Arthaziens,

En cette période de rentrée, et après des vacances bien méritées, voici l'avant dernier bulletin municipal de ce mandat.

Cette première page de votre magazine municipal « Entre deux ponts » est habituellement consacrée à l'éditorial du maire d'Arthaz Pont-Notre-Dame.

A partir de ce numéro et jusqu'aux élections municipales de mars 2014, cette rubrique est modifiée en raison de la période pré-électorale dans laquelle nous sommes entrés.

En effet, pendant les six mois précédant le scrutin municipal, en application de la loi du 15 janvier 1990, la communication des communes doit se limiter à la stricte information des administrés, sans prendre part au débat électoral.

C'est pourquoi, jusqu'en mars 2014, le magazine municipal « Entre deux ponts » ne diffusera aucun article signé par les élus municipaux, pouvant porter atteinte aux principes de cette loi. Ce changement est valable pour l'ensemble de ce magazine.

La rédaction remercie ses lecteurs pour leur compréhension et leur fidélité.

A la rencontre de nos nouveaux boulangers

La boulangerie du Chef-Lieu a rouvert ses portes le 2 septembre dernier, après un changement de propriétaire et quelques travaux de rénovation. Quelques jours après son ouverture, rencontre avec Christine et Olivier Martineau, les nouveaux propriétaires (interview réalisée le 5 septembre).

Christine et Olivier, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

OM : Je m'appelle Olivier Martineau, j'ai 37 ans, ma femme Christine a 30 ans, nous sommes mariés et parents de deux garçons, Louis 7 ans et Jules 20 mois, nous habitons au hameau des Cormants. Et nous avons repris tout récemment la boulangerie de la commune.

Quels ont été vos parcours respectifs avant de reprendre la boulangerie ?

OM : Pour ma part, j'ai travaillé 10 ans chez les meilleurs ouvriers de France en chocolaterie/pâtisserie, puis j'ai travaillé 12 ans en Suisse dans ces mêmes domaines, avec également de la boulangerie, et des responsabilités en gestion d'équipes.

CM : J'ai débuté par un apprentissage et une carrière de fleuriste, puis j'ai fait de la vente en boulangerie pendant cinq ans, puis pour des raisons pratiques je me suis reconvertie en assistante maternelle pendant sept ans. Et me voici de retour en boulangerie.

Qu'est-ce qui vous a motivé pour reprendre ce commerce ?

OM : Nous avions commencé en ouvrant notre chocolaterie l'année dernière. Mais cette boulangerie, c'est pour nous la possibilité de s'implanter dans notre commune et de créer un vrai commerce de proximité. Mes parents étaient commerçants, ils m'ont donné le goût du service au client. L'objectif est aussi de redonner une âme à cette boutique, en travaillant des produits frais, avec une bonne odeur de pain.

CM : C'est aussi un vrai projet de couple, avec la possibilité de travailler ensemble et devenir indépendant, de se réaliser. Cela dépasse le simple cadre professionnel.

Vous avez déjà pu avoir des contacts avec les Arthaziens avec votre chocolaterie, que pouvez-vous nous dire sur ces premiers échanges ?

OM et CM: Nous avons débuté notre chocolaterie en novembre, et l'engouement des Arthaziens a été très important, notamment lors de l'inauguration. Pour nous ce n'était que du positif, et cela nous a conforté dans notre choix de reprendre la boulangerie.

Comment se sont déroulés les premiers jours d'ouverture ?

OM : Tout s'est très bien passé, les journées ont été très intenses. Surtout la première, qui a débuté le dimanche soir à 23 h 30 pour se terminer le lundi à 20 h. Nous avons été agréablement surpris de la fréquentation très importante des premiers jours. Pour un jeune commerce comme le nôtre, même si le chiffre d'affaires est un élément incontournable, notre objectif est avant tout de faire plaisir, de faire découvrir notre passion et de faire aimer de nouveaux produits.

CM : Les retours sont bons, les gens sont contents que la boulangerie soit à nouveau ouverte. Nous avons beaucoup de messages d'encouragement, et avons du monde jusqu'à 19 h 30 le soir, puisque nous cuisons notre dernière fournée de pains aux alentours de 19 h.

Quelles sont vos spécialités ?

CM et OM : il y en a plusieurs. Tout d'abord notre pain au chocolat Gianduja (NDLR : pâte de chocolat et de noisettes finement broyées, caractérisée par son onctuosité), avec un Gianduja fait maison. Mais aussi notre charlotte fraîcheur à base de

fruits frais, et bien sûr nos chocolats et macarons que certains ont déjà pu découvrir, et que nous proposerons à partir du mois d'octobre.

Quelles sont vos ambitions pour cette boulangerie ?

CM et OM : Nous allons tout d'abord faire en sorte que les débuts se passent bien. Notre ambition n'est pas de proposer une gamme trop importante d'entremets, mais d'en alterner un certain nombre en fonction des produits des saisons. Mais plus que tout, nous souhaitons utiliser uniquement des produits frais, travaillés sur place quotidiennement. Nous sommes par exemple livrés en fruits frais toutes les nuits, c'est important pour proposer des produits de qualité, et c'est une vraie valeur ajoutée.

Un dernier mot à destination des Arthaziens ?

CM et OM : Venez découvrir nos produits, et faites-vous une idée par vous-mêmes.

Horaires d'ouverture de la boulangerie Martineau :

Lun - Mar - Jeu
Ven - Sam :
6h à 13h30
15h à 19h30

Dimanche :
6h à 13h30

Fermé le mercredi

Tél. : 04 50 36 05 87

Inondations sous le pont de l'autoroute

Suite aux orages de juillet et août ayant provoqués des problèmes d'inondations sous le pont de l'autoroute (Chef-Lieu), la municipalité a sollicité le Conseil Général pour la réalisation d'une étude afin de trouver une solution durable qui ne pénalise plus les automobilistes.

Bien que des travaux aient déjà été réalisés en 2004 et en 2010, la situation provoquée par des pluies exceptionnelles génère des problèmes de sécurité et de circulation que la commune seule ne peut résoudre, du fait de son domaine de compétences.

La population sera informée dès que possible des avancées sur ce dossier.

Rénovations du patrimoine communal

Belles réalisations !

Une partie des murs du cimetière a été restaurée au printemps 2013. La partie restante sera réalisée au printemps 2014. Cette rénovation a été effectuée par une entreprise locale qui maîtrise le travail de la pierre.

Quant au lavoir de la Chapelle, il a été entièrement reconstruit à neuf grâce notamment au soutien de l'association « Les amis du vieil Arthaz ».

Facebook de la Mairie

Découvrez Arthaz autrement sur Facebook.

Découvrez notre commune sous un nouvel angle via la page officielle d'Arthaz Pont-Notre-Dame sur Facebook ! Cette page est accessible même si vous n'avez pas, vous-même, un compte Facebook. Vous pourrez par exemple voir de nombreuses photos de la commune. Les utilisateurs de Facebook peuvent également participer au petit jeu mis en place depuis six mois, intitulé « la photo du jour » et trouver d'où la photo a été prise !

Retrouvez également de nombreuses informations et devenez fan ! Alors à bientôt sur Facebook !

Etudiants aux espaces verts

Comme chaque été, quatre jeunes étudiants ont rejoint l'équipe des espaces verts pour effectuer diverses tâches : tontes, tailles, peinture, arrosage, nettoyage dans la commune… leur aide a été particulièrement appréciée par Nicolas et Bernard, et nous les remercions.

Sportifs à l'honneur

Chaque année, lors des traditionnels vœux de la mairie, la municipalité récompense les exploits sportifs de nos Arthaziennes et Arthaziens pour autant qu'ils aient été portés à sa connaissance. Vous êtes donc invités à prendre contact avec la Mairie.

Cérémonie du 8 mai

Fête des Mères

Depuis maintenant 3 ans, les mamans de la commune sont toutes invitées au moment de leur fête pour partager le verre de l'amitié ainsi qu'un moment de détente 100 % au féminin. 2013 n'a pas dérogé à la règle, et c'est en cette belle journée du 24 mai que plusieurs générations de mamans ont pu échanger, rire et se retrouver.

Rendez-vous a d'ores et déjà été pris pour l'année prochaine !

Fête des voisins

Route de Truaz

Bon voisin un jour, bon voisin toujours !

Dimanche 7 juillet, les habitants de la route de Truaz, petite rue où il fait bon vivre à Arthaz Pont-Notre-Dame, se sont retrouvés pour la 4ème fête des voisins. Plus de trente convives ont répondu présents à ce désormais traditionnel rendez-vous de l'été ! L'organisation est simple, chacun apporte une de ses spécialités culinaires et le plein de bonne humeur. La journée a débuté à 12h et s'est achevée aux environs de 21h30, le tout avec un soleil au beau fixe toute la journée.

Pendant la journée, tout le monde travaille. Cette fête est l'occasion d'accueillir les nouveaux arrivés et de rencontrer des voisins que, d'habitude, on se contente de saluer de loin ou de croiser en voiture.

Dans une société où se développe le repli sur soi et la peur de l'autre, les « Truaziens » veulent simplement affirmer que connaître ses voisins permet de mieux vivre ensemble.

Le nombre d'enfants présents laisse présager encore de nombreuses fêtes !

La Forge

La fête des voisins des habitants de la Forge n'ayant pas pu avoir lieu en juin en raison de la météo calamiteuse, fût reportée au 31 août et cette fois le soleil était de la partie.

C'est donc dans l'impasse de la Côte que les tables ont été dressées dans une ambiance de guinguette avec ballons et lampions. Le repas ne fût pas en reste non plus avec un magnifique cochon à la broche qui a doré tout l'après-midi.

La fête fût belle et a duré jusque tard dans la nuit avec la promesse de remettre ça l'année prochaine.

13 Juillet - Feux d'artifice

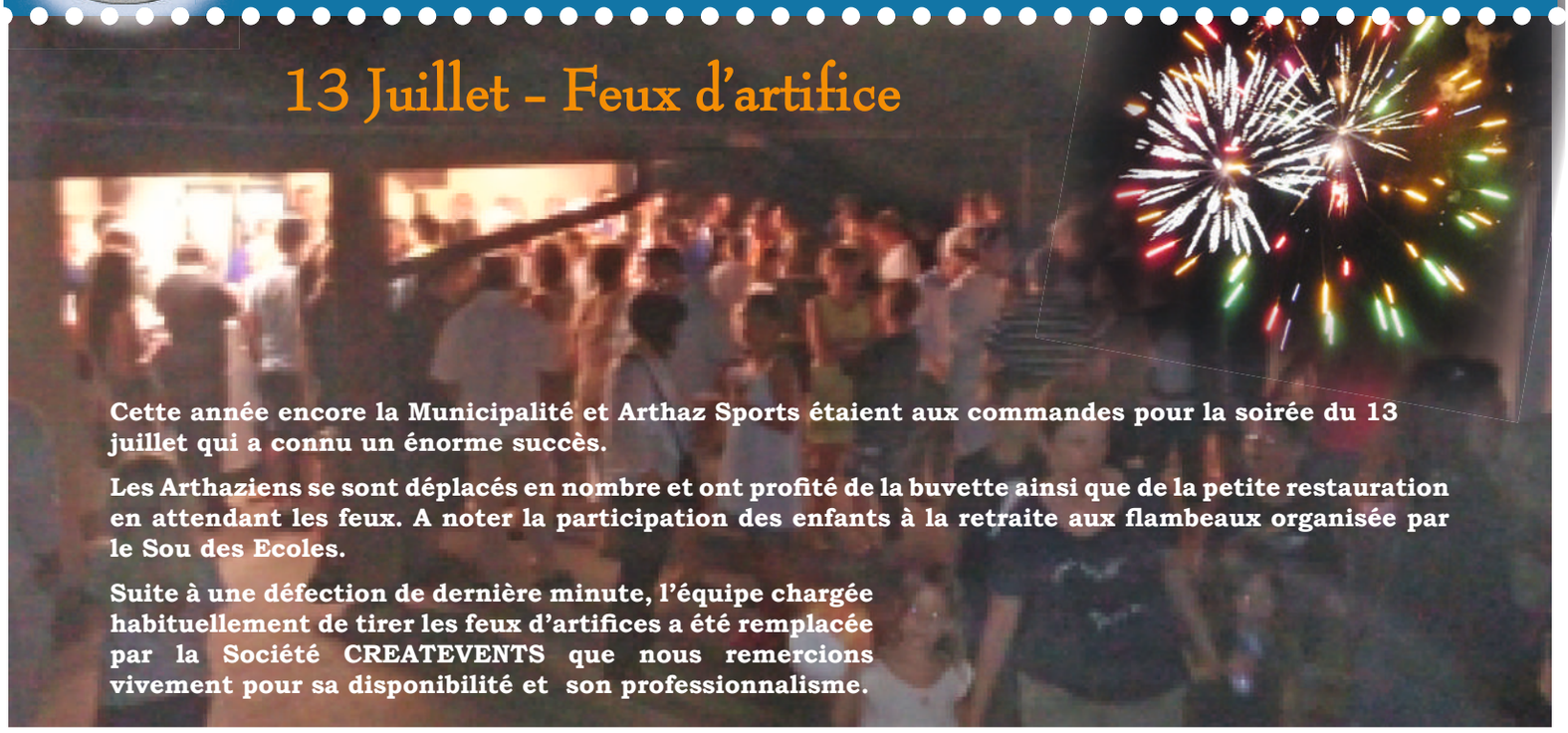

Cette année encore la Municipalité et Arthaz Sports étaient aux commandes pour la soirée du 13 juillet qui a connu un énorme succès.

Les Arthaziens se sont déplacés en nombre et ont profité de la buvette ainsi que de la petite restauration en attendant les feux. A noter la participation des enfants à la retraite aux flambeaux organisée par le Sou des Ecoles.

Suite à une défection de dernière minute, l'équipe chargée habituellement de tirer les feux d'artifices a été remplacée par la Société CREATEVENTS que nous remercions vivement pour sa disponibilité et son professionnalisme.

Rentrée Scolaire

En cette rentrée de septembre 2013, l'école primaire publique d'Arthaz accueille 131 élèves répartis ainsi :

En maternelle :

Classe de PS-MS de Mme Replumaz : 29 élèves (11 petits – 18 moyens)

Classe de PS-GS de Mme Billon : 27 élèves (11 petits – 16 grands + 1 élève qui arrive fin octobre)

En élémentaire :

Classe de CP-CE1 de Mme Muffat : 21 élèves de CP

Classe de CE1-CE2 de Mme Corbon : 27 élèves (13 CE1 – 14 CE2)

Classe de CM1-CM2 de Mme Bousquet : 27 élèves (16 CM1 – 11 CM2)

La directrice, Mme Billon, peut recevoir les familles le jour de sa décharge de direction le lundi.

Téléphone de l'école : 04 50 36 01 32.

Familles Rurales – Les aînés d'Arthaz en promenade

Ce mardi 11 juin l'association Familles Rurales proposait une sortie réservée aux aînés de la commune. Cette promenade ayant pour thème " BEAUFORT " a été proposée lors du repas des aînés en mars dernier.

Ils étaient donc une trentaine d'Arthaziens au départ pour visiter une fromagerie à Beaufort, déjeuner et poursuivre par le majestueux barrage de Roselend et son panorama. Le soleil était même de la partie. Une sortie bien agréable. De l'avis de tous les participants : à refaire.

Rappel : vous pouvez encore vous inscrire aux différentes activités proposées par Familles Rurales : gym adultes, danse enfants, zumba, bibliothèque...

Arthaz Sports

Ce club de football fondé en 1944 à l'initiative de Paul Sermondade est un club très ancien sur l'échiquier du football haut-savoyard.
Il a tout d'abord évolué au stade Beauséjour jusqu'en 1984, année où il a migré au stade de la Chapelle, stade actuel.

Son histoire est marquée par trois résultats remarquables. En 1963, il est vice-champion de Haute-Savoie Cadet (U17) puis en 1966, il est sacré champion départemental 1ère série. En 1971, il a été finaliste de la coupe Moynat (Coupe 1er niveau). Après avoir atteint des sommets, il a connu le creux de la vague au début des années 2000, avec une inactivité sportive de 3 ans faute de dirigeants et joueurs. Depuis quelques années, il remonte la pente et espère retrouver son lustre d'antan.

Pour la saison 2013/2014, deux équipes séniors ont été engagées en championnat. Chez les jeunes, le club est engagé dans toutes les catégories de foot animation : U7, U9, U11, U13. Pour ce faire il a encore besoin d'étoffer ses effectifs jeunes. Les enfants sont acceptés à partir de 5 ans.

Les cotisations annuelles sont de :

90 euros pour les adultes

50 euros pour les enfants

Les entraînements adultes sont sous la direction d'Emmanuel Dardalhon, le mardi et vendredi à 19 h 15.

Les entraînements jeunes suivant les catégories : mardi, mercredi et vendredi à 17 h 30.

Le club est également à la recherche de partenaires financiers et matériels. Si vous désirez l'aider, vous pouvez contacter Jessy Perret au 06 75 23 60 94.

Vous pouvez suivre notre actualité via Facebook : Arthaz Sports 1944

N'hésitez pas à venir rejoindre un club en pleine expansion.

Arthaz Sports

Comité ARTHAZ SPORTS

Président	**Rossat Claude**	06 44 14 20 72
Vice Président	**Bornand Olivier**	06 22 46 61 85
Secrétaire	**Ducret Richard**	06 84 34 76 03
Secrétaire Adjoint	**Pucet Florent**	07 61 14 11 76
Trésorier	**Ducret Richard**	06 84 34 76 03
Trésorier Adjoint	**Bornand Alexandre**	06 18 38 54 11
Entraineur Coach	**Dardalhon Emmanuel**	06 73 88 39 37
Entraineur Adjoint	**Sermondade Damien**	06 09 30 67 71
Responsable Match	**Rossat Claude**	06 44 14 20 72

Correspondants du Club

Responsable Jeunes

Ducharne Xavier 04 50 36 71 88
Rossat Michel 04 50 36 00 51

Educateur Jeune

Geslin Romain 06 99 63 56 76
Walid Manai 06 18 80 48 65
Hocine Ouidir

Responsable Buvette Logistique

Bornand Alexandre et Pucet Florent

Responsable Matériel

Bornand Alexandre

Autres membres du comité

Perret Jessy, resp. sponsoring 06 75 23 60 94
Krifa Fares
Van Praet Loic
Geslin Romain, responsable arbitre

Sou des Ecoles - Fête de l'école - 28 juin 2013

Voyage au pays des cow-boys et des indiens...

Quelques jours avant le début des grandes vacances, tant méritées pour nos enfants, a eu lieu la traditionnelle fête de l'école.

Début des festivités à 16 h 30 avec le goûter offert par le Sou des écoles, puis kermesse où nos écoliers ont pu participer à divers jeux sans oublier la pêche miraculeuse et le passage obligé au stand maquillage.

Cette année, ambiance Country avec le spectacle de danse des classes maternelles et de CP-CE1. En effet, un intervenant est venu initier les élèves et les maîtresses à la danse des cow-boys.

Les classes élémentaires ont quant à elles interprété quelques chants en français et en anglais.

Les maîtresses Marina et Karine de la classe de CP-CE1 ont projeté le film d'animation « Nitou l'indien » réalisé par les élèves sous la direction d'un intervenant.

Nous pouvons féliciter les élèves, les maîtresses et les atsems pour le travail accompli et leur investissement tout au long de l'année.

Enfin, même si la soirée fût fraîche, un repas estival fût servi (barbecue, salades, fromage et gâteaux maison), 300 convives, adultes et enfants, ont pris place sur les pelouses derrière la nouvelle école.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette soirée.

« Les enfants ont besoin de nous, nous avons besoin de vous ! ».

Appel aux parents d'élèves rentrée 2013.

Le Sou des écoles est une association dont le but est d'organiser des manifestations afin de financer des projets scolaires tels que sorties pédagogiques, spectacles, intervenants... afin de donner du sens aux apprentissages scolaires.

Tous les membres sont des parents d'élèves qui donnent **un peu de leur temps suivant leurs disponibilités** car ils ont aussi une vie professionnelle et personnelle active. Malheureusement, nous n'avons pas suffisamment de bénévoles.

Dès la rentrée, chaque parent fait partie du Sou des écoles et peut donner de son temps en s'inscrivant en début d'année sur une manifestation.

Chers parents, les agendas de chacun sont bien remplis mais nous comptons sur vous. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Sou des Ecoles

Le chemin de fer à crémaillère

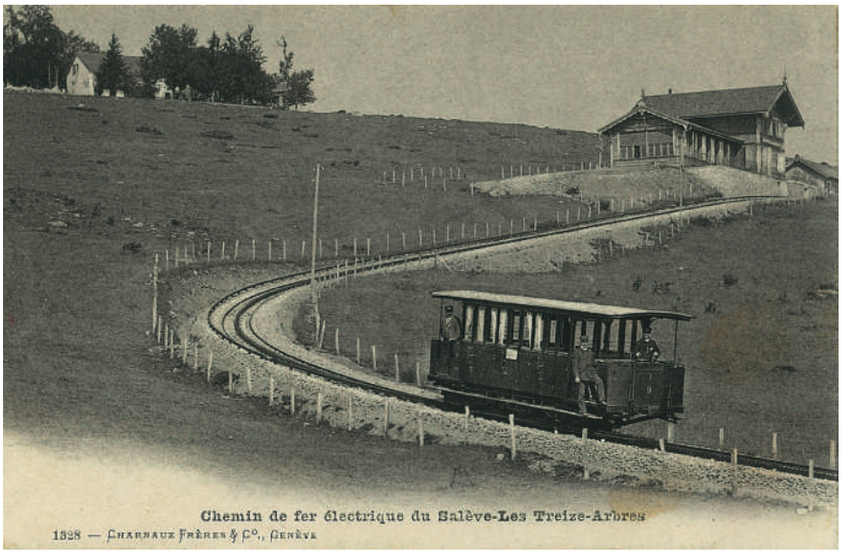

La réalisation de ce chemin de fer de montagne se fit en deux périodes. La ligne Veyrier - Monnetier - Treize Arbres avec un tunnel de 110 mètres fut inaugurée au printemps 1892.

Celle qui partait d'Etrembières pour Monnetier par le Bas et le Haut Mornex fut ouverte au trafic le dimanche 4 février 1894.

Pendant une quarantaine d'années, il rendit de très grands services et transporta un nombre incalculable de passagers. Les deux parcours étaient pittoresques et permettaient, tout en bénéficiant d'un confort acceptable, de jouir d'un panorama exceptionnel durant la plus grande partie du trajet. Il fallait compter 45 minutes pour atteindre les Treize Arbres aussi bien en partant d'Etrembières que de Veyrier.

Malheureusement, « le funiculaire » ne put survivre à la crise des années trente et la compagnie propriétaire ayant décidé sa suppression, il effectua ses derniers voyages en 1932, remplacé dès lors par le téléphérique.

Rappelons que l'énergie était fournie à l'ensemble du réseau par l'usine électrique de la Basse Arve sise à Arthaz.

Raoul Jappel

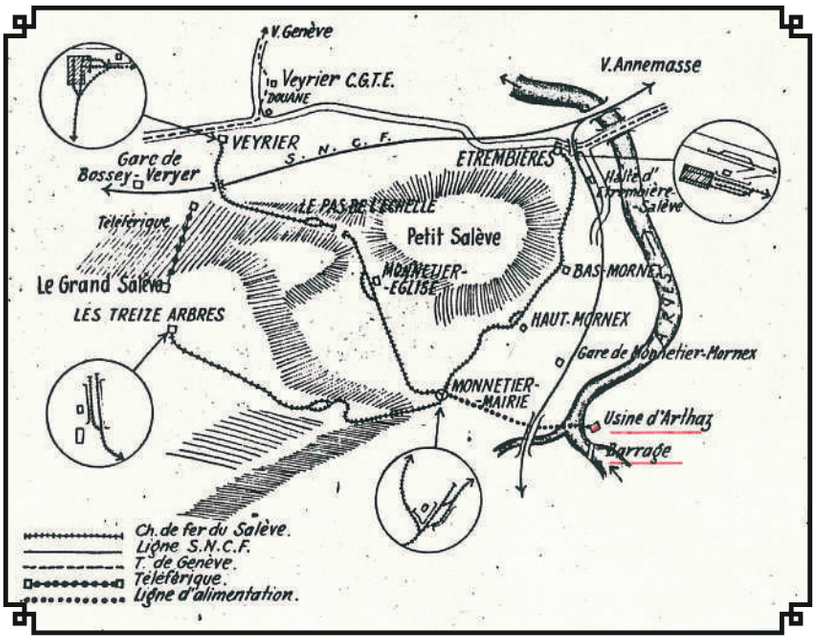

Principales délibérations – Conseil de Mars 2013

Autorisation de signature du compromis de vente avec BOIS CREDO

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Commune d'Arthaz est propriétaire d'un ensemble de parcelles aux Terreaux, d'une superficie totale de 7 663 m² destinées à la réalisation du projet intergénérationnel.

Afin de concrétiser celui-ci, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente à intervenir avec la société BOIS CREDO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente à intervenir ainsi que l'acte de vente final ;

- **Désigne** l'office notarial ANDRIER, BARRALIER et MOYNE-PICARD sis 2, Place du Clos Fleury à Annemasse pour la rédaction des actes et les formalités nécessaires.

Approbation du nouveau périmètre du site Natura 2000

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la phase d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée de l'Arve », le comité de pilotage a validé le principe de mener les études nécessaires au-delà du périmètre officiel du site, afin de prendre en compte l'unité géographique et environnementale du massif. Ces études ont démontré tout l'intérêt de l'ensemble de la zone étudiée aussi bien pour ses habitats naturels que pour les oiseaux présents. Ainsi, le comité de pilotage a entériné le principe de l'extension du site au périmètre d'étude du DOCOB sur certaines communes et la désignation du site au titre de la directive oiseaux.

Afin de mener à bien cette extension, et conformément à l'article R414-3 du Code de l'Environnement, le préfet a soumis pour avis le projet de modification de périmètre aux communes et aux EPCI concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'ensemble des secteurs présentés possède un intérêt écologique fort et que seule une gestion sur un linéaire de cours d'eau suffisamment important peut permettre de mener des actions efficaces pour maintenir et restaurer la dynamique de ces habitats,

- **Emet** un avis favorable au projet d'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Arve ».

Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2013 des taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de

la population sans augmenter la pression fiscale,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2013, soit :

- 7,89 % pour la taxe d'habitation,
- 10,04 % pour la taxe foncière,
- 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Principales délibérations – Conseil de Avril 2013

Fixation du tarif de redevance d'occupation du domaine public par l'opérateur France Telecom

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

Considérant que les tarifs maxima fixés pour 2006 par le décret n° 2005-1676 étaient les suivants :

Pour le domaine public routier :

- 30 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 40 € par kilomètre et par artère en aérien
- 20 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1000 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 650 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer pour l'année 2013 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

• Domaine public routier :

- 40,00 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,33 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,66 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

• Domaine public non routier :

- 1 333,19 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 866,57 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- **Dit** que ces montants seront revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

- **Charge** Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Principales délibérations – Conseil de Mai 2013

Achat terrains MONTESSUIT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Montessuit Georges, résidant à Ayze, propriétaire en indivision de terrains situés à Arthaz Pont-Notre-Dame qu'il propose de céder à la commune, en accord avec les autres propriétaires indivis. Cette propriété représente une superficie totale de 3 098 m² que Monsieur le Maire propose d'acquérir, suite aux négociations engagées, pour une somme forfaitaire de 3 000 €.

Considérant les négociations engagées par Monsieur le Maire, et acceptées par Monsieur Montessuit ;

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** d'acquérir pour un montant forfaitaire de 3 000 € pour la surface totale de 3 098 m², les parcelles suivantes :

Numéro	*Adresse*	*Surface m²*
B 336	Les Peupliers	634
B 337	Les Peupliers	1061
B 746	La Bione	443
B 2019	Le Crêt de Nant	960

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant avec l'ensemble

des propriétaires :

- **Décide** de prendre en charge le montant des frais d'acte.

Autorisation de signature convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme avec le Syndicat des Eaux de Rocailles et de Bellecombe

Monsieur Le Maire informe les conseillers que suite à la fusion des syndicats des Eaux de Rocailles et de Bellecombe, il convient de reprendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention avec le nouveau syndicat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune d'Arthaz, à l'exception des certificats d'urbanisme d'information et des déclarations préalables. Il précise que les demandes d'autorisations resteront toujours déposées ou adressées en mairie et seront transmises, avec l'avis de la commission d'urbanisme, à la structure intercommunale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre le syndicat des Eaux de Rocailles et de Bellecombe et la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame, et définissant les conditions dans lesquelles le syndicat assurera cette instruction.

Principales délibérations - Conseil de Juin 2013

Adoption de la mise à jour du règlement de la salle communale

Madame M.-P. PERNET informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la commission de la salle communale a eu lieu le 12 juin dernier pour étudier la mise à jour du règlement de la salle communale afin de préciser les règles d'utilisation et les conditions de mise à disposition des salles. Le projet de mise à jour du règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame M.-P. PERNET, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour et 6 contre),

- **Approuve** la mise à jour du règlement de la salle communale, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Principales délibérations - Conseil d'Août 2013

Convention assistance technique DDT 74

Monsieur le Maire indique que la Loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi N°2001-1168 du 11 décembre 2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'Etat. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

- **Décide** d'approuver le projet de convention de partenariat avec la DDT 74 dans les domaines suivants :

- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser ;
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.

- **Approuve** le projet de convention à intervenir avec l'Etat (Préfecture de la Haute-Savoie, Direction Départementale des territoires) pour l'exercice de ces missions pour une durée d'un an.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique fournie par l'Etat dans le cadre de l'appui territorial.

Attribution subvention Arthaz Sports pour l'organisation du 13 juillet

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été nécessaire cette année de prendre deux artificiers afin de procéder au tir des feux d'artifice du 13 juillet. L'association Arthaz Sports qui s'est occupée de la gestion de la buvette/restauration ainsi que de l'organisation du bal, a procédé directement au règlement du coût de cette prestation. Il convient donc de rembourser à l'association le paiement de celle-ci, la commune prenant en charge, comme chaque année, l'intégralité du coût des feux d'artifice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de verser à l'Association Arthaz Sports une subvention de 550 euros correspondant à la prestation des deux artificiers pour le tirage des feux d'artifice.

- **Précise** que le montant de cette indemnité sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2013.

Approbation de la cession du fonds de commerce du Fournil du Mitron

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société Le Fournil du Mitron entend céder son fonds de commerce au profit de M. MARTINEAU moyennant un prix de 400 000 euros payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire à l'effet de :

1. Intervenir à l'acte de cession de fonds de commerce à recevoir par Maître Myriam MORET, notaire à Saint-Jeoire ;
2. Déclarer dans ledit acte de cession de fonds de commerce, agréer la cession en ce qui concerne le droit au bail cédé et accepté expressément le cessionnaire, soit M. MARTINEAU, comme successeur régulier du cédant ;
3. Avoir parfaite connaissance que les dispositions des articles L145-1 et suivants du Code du Commerce relatifs aux baux commerciaux s'appliqueront au cessionnaire comme elles s'appliquaient au cédant, notamment en ce qui concerne le droit au renouvellement ;
4. Déclarer n'avoir à ce jour, à l'encontre du cédant, aucune instance relative à l'application du bail dont il s'agit ;
5. Dispenser que lui soit faite la signification de l'acte authentique de cession de fonds de commerce.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter : les inscriptions se déroulent jusqu'au 31 décembre 2013. Après, il sera trop tard pour pouvoir voter aux élections municipales et européennes prévues en 2014 !

Qui peut être électeur ?

Pour devenir électeur, il faut :

- être âgé d'au moins 18 ans à la veille du 1er mars de l'année du scrutin concerné ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

Les électeurs déjà inscrits et n'ayant pas changé de domicile ou de résidence avant le 31 décembre n'ont aucune formalité à accomplir. Ils restent inscrits d'office.

- Si avez déménagé depuis votre dernière inscription
Vous devez vous réinscrire sur les listes électorales de votre nouveau domicile.

- Si vous avez ou aurez 18 ans avant les élections
L'inscription sur les listes électorales est automatique dès lors que l'on atteint l'âge de 18 ans. Néanmoins, il est important de vérifier, auprès du secrétariat de la mairie, avant le 31 décembre, que votre inscription a bien été prise en compte.

Quels sont les documents à fournir ?

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de présenter :

- une pièce d'identité en cours de validité ;
- un justificatif de domicile récent : daté de moins de trois mois à la date du dépôt.

Comment s'inscrire ?

- soit par Internet sur le site mon.service-public.fr à l'adresse suivante : **https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html**, en remplissant le formulaire de demande d'inscription et en joignant les justificatifs nécessaires ;
- soit en se rendant au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouverture au public ;
- soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription Cerfa (adresse : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R16024.xhtml) dûment complété et signé, accompagné des photocopies des justificatifs nécessaires.

La révision des listes électorales s'effectue chaque année du 1er septembre au 31 décembre. Elle permet une remise à jour des listes électorales. Vous devez signaler tout changement d'adresse et/ou d'état civil.
N'hésitez pas à nous signaler toute erreur ou modification à apporter sur votre carte d'électeur.

Nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires

En application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre a été fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Ainsi à partir des prochaines élections municipales de mars 2014, une nouvelle répartition des 32 sièges communautaires, en fonction de la population de chaque commune membre, sera mise en place selon le tableau ci-dessous :

Communes membres de la CCAS	Population municipale	% pop totale	Nombre de conseillers communautaires	
			2014	2013
REIGNIER	6 956	39 %	**12**	8
SCIENTRIER	1 094	6 %	**2**	2
NANGY	1 506	8 %	**3**	3
ARTHAZ	1 279	7 %	**2**	3
LA MURAZ	1 005	6 %	**2**	2
MONNETIER MORNEX	2 229	13 %	**4**	4
ARBUSIGNY	1 003	6 %	**2**	2
PERS-JUSSY	2 587	15 %	**5**	4
	17 659	**100**	**32**	**28**

Banque Alimentaire de Haute-Savoie
Ensemble, aidons l'homme à se restaurer

Collecte Nationale Annuelle des 29 et 30 novembre 2013

Les 29 et 30 novembre prochains, les Banques Alimentaires feront appel à la générosité de tous en collectant des denrées alimentaires dans les super et hypermarchés de France.

Comme chaque année, la Banque Alimentaire de Haute-Savoie participera à cette collecte nationale et plus de 2000 bénévoles recueilleront pendant ces deux jours dans les Grandes et Moyennes Surfaces du département les dons de denrées non périssables : café, cacao, conserves de poissons, viandes, légumes et fruits, sucre, confitures, huile, chocolat, etc.

28, rue du Vernand - 74100 ANNEMASSE
Tél. : 04 50 87 01 15 - Fax. : 04 50 87 01 54
Email : courrier@bancalim74.org - Site Web : **www.bancalim74.org**

Programme d'animations pour petits et grands dans le cadre de la nouvelle Exposition « LES CORRIDORS DE L'AMOUR »

Exposition temporaire

Les Corridors de l'amour ou les rencontres amoureuses à pile ou face
Mettez-vous dans la peau d'un animal le temps d'un jeu…
Une exposition pour toute la famille, pleine d'humour et de belles découvertes
Exposition gratuite dans le cadre du contrat Corridors Champagne Genevois

Animations en lien avec l'exposition temporaire

Pour les plus grands

SEPTEMBRE

Vendredi 27 septembre, à l'Etournel
A la découverte du brame du cerf
Par Luc Méry, Association Apollon 74.
Rendez-vous 18h à la mairie de Valleiry avec le casse-croute tiré du sac. Sur réservation.
Gratuit, dans le cadre du contrat Corridors Champagne-Genevois

OCTOBRE

Mardi 1er octobre, 20h30, à la Maison du Salève
" Retour aux sources ; les poissons frontaliers de l'axe Arve-Rhône Genevois"
Quelle continuité nécessaire à nos cours d'eau ? Comment les poissons se déplacent-ils?

La fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de Haute-Savoie et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève vous parlent de leur programme INTERREG franco-suisse ESPACE « Arve et Rhône ».
Gratuit, dans le cadre du contrat Corridors Champagne-Genevois

NOVEMBRE

Mardi 5 novembre, 20h30 à la Maison du Salève
« Chevêche et Murin : les animaux qui peuplent nos nuits »
Une conférence passionnante à travers les animaux nocturnes et leurs mœurs.
Par Christian Prévost, de la Ligue de Protection des Oiseaux.
Gratuit, dans le cadre du contrat Corridors Champagne-Genevois

POUR LES FAMILLES

OCTOBRE

Mercredi 30 octobre, de 14h à 16h **Pile ou Face ?** (intérieur + handicap + 6-12 ans)
Venez jouer dans la toute nouvelle exposition « les corridors de l'amour » de la Maison du Salève.
Un animateur saura vous orienter sur les chemins des animaux. Sur réservation.
Gratuit, dans le cadre du contrat Corridors Champagne-Genevois

Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Les syndicats de Bellecombe et des Rocailles ayant fusionné, les coordonnées les concernant ont été modifiées. Voici les dénominations et numéros de téléphone correspondants :

- **Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe : 04 50 95 71 63**
- **Dépannage assainissement : 06 77 04 19 50**
- **Dépannages eaux : 06 09 76 65 59**

quelques dates à noter

Samedi 5 octobre 2013	Loto - Salle communale – Tennis club d'Arthaz
Dimanche 13 octobre 2013	Théatre – Salle communale – Comité des Fêtes
Samedi 19 octobre 2013	Loto – Salle communale – Arthaz Entraide
Samedi 26 octobre 2013	Bourse aux vêtements – Salle communale – Sou des Ecoles
Samedi 9 novembre 2013	Loto – Salle communale – Donneurs de sang
Lundi 11 novembre 2013	Cérémonie du 11 Novembre – Monument aux morts – 10 h
Samedi 16 novembre 2013	Soirée dansante – Salle communale – Mabouya
Samedi 30 novembre 2013	Soirée – Salle communale – Arthaz Sports
Vendredi 13 décembre 2013	Veillée de noël – Salle communale – Sou des Ecoles

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées

Imprimée sur papier CYCLUS 100 % recyclé - IMPRIMERIE OFFSET SERVICE - 04 50 43 43 02